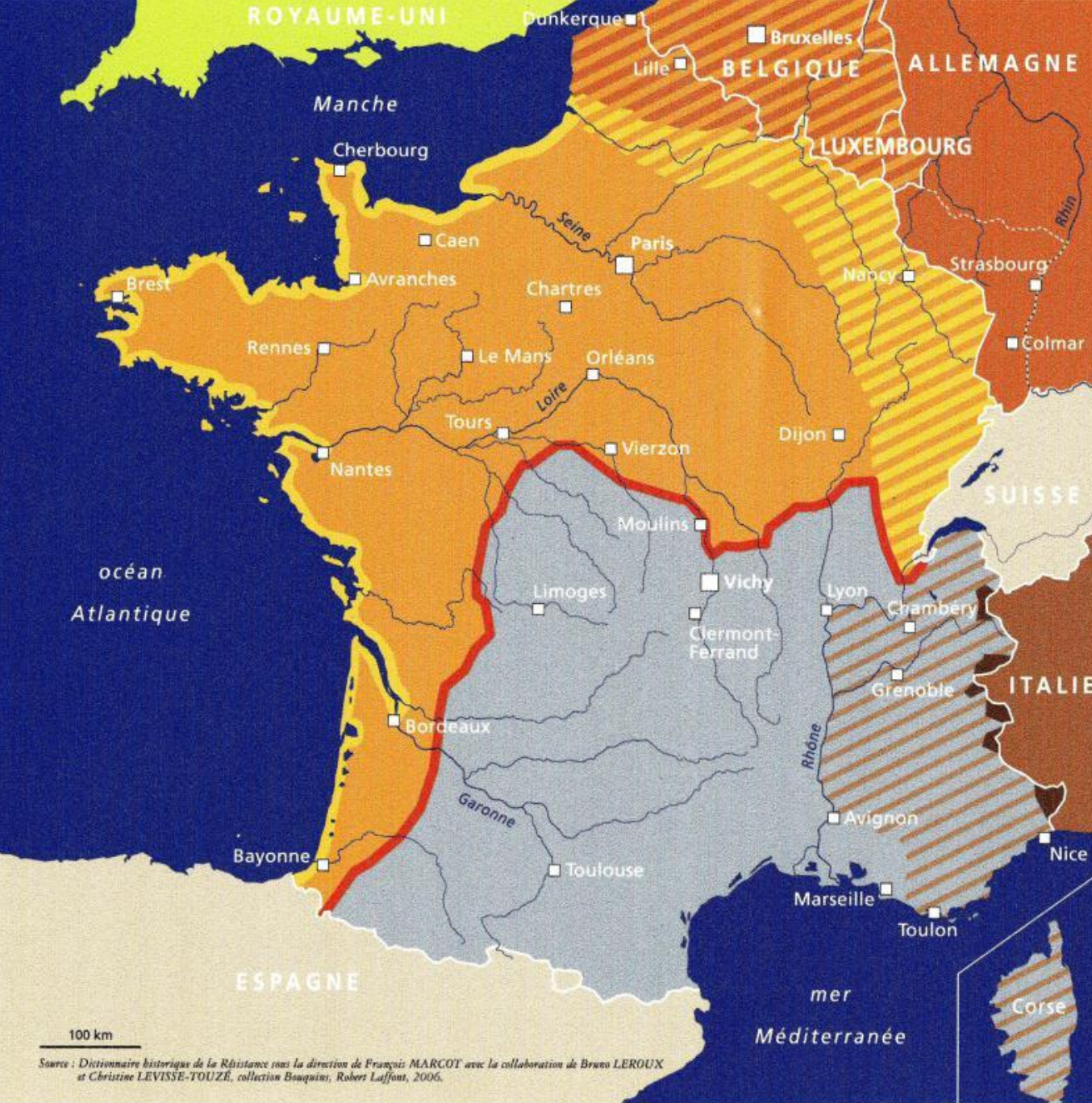


**Enseigner l'histoire de la Shoah à partir des archives locales : les rafles  
de février, juillet et octobre 1942 à Dijon et en Côte-d'Or**

## Les zones d'occupation



-  zone d'occupation allemande
-  Alsace-Moselle annexées
-  départements rattachés au commandement militaire allemand en Belgique
-  zone interdite
-  occupation italienne après l'armistice du 25 juin 1940
-  ligne de démarcation du 25 juin 1940 au 11 nov. 1942
-  zone côtière interdite à partir d'avril 1941
-  zone occupée par les Allemands à partir du 11 nov. 1942
-  zone occupée par les Italiens de nov. 1942 à sept. 1943 puis par les allemands

100 km

Source : Dictionnaire historique de la Résistance sous la direction de François MARCOT avec la collaboration de Bruno LEROUX et Christine LEVISE-TOUZÉ, collection Bouquins, Robert Laffont, 2006.





12 - DIJON — La Synagogue, ouverte au culte le 11 Sept. 1879



ADCO, 9 Fi 21231-2707

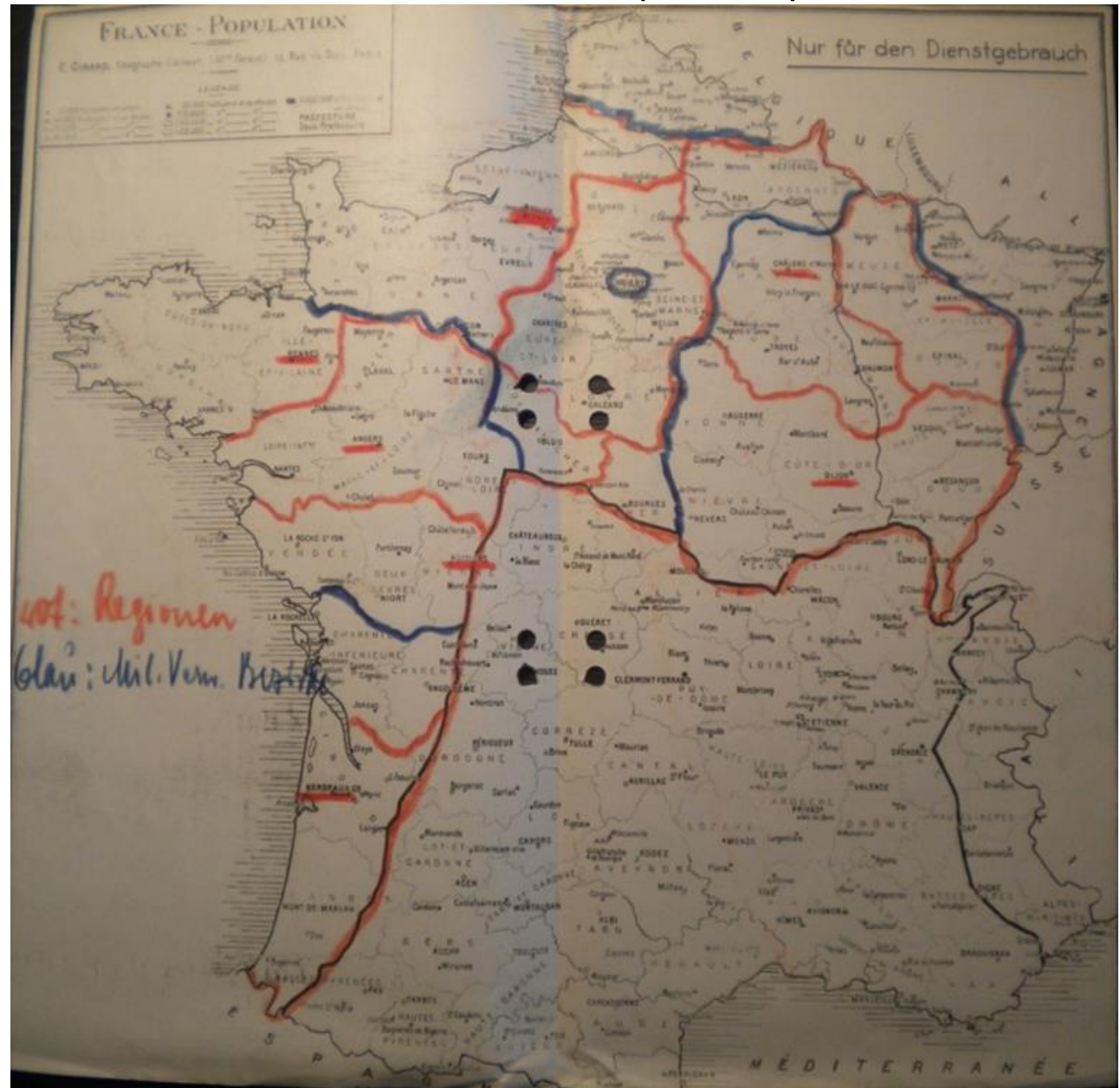
## I) Les acteurs des déportations en Côte-d'Or

### 1) Les services allemands

- ⇒ Siège du Bezirk C (*NordostsFrankreich* à partir de 1943): 32 rue de Talant et 22 Boulevard de Brosse ; district d'administration militaire
- ⇒ La Feldkommandantur 599 puis 669 + deux *Kreisskommandanturen* (à partir de mai 1942 antennes de FK) : Palais de Justice ; contrôle des territoires, maintien de l'ordre, exploitation des ressources économiques et fonctions de police & de justice
- ⇒ GFP (*Geheimfeldpolizei*)

# Limites de Bezirke au printemps 1941

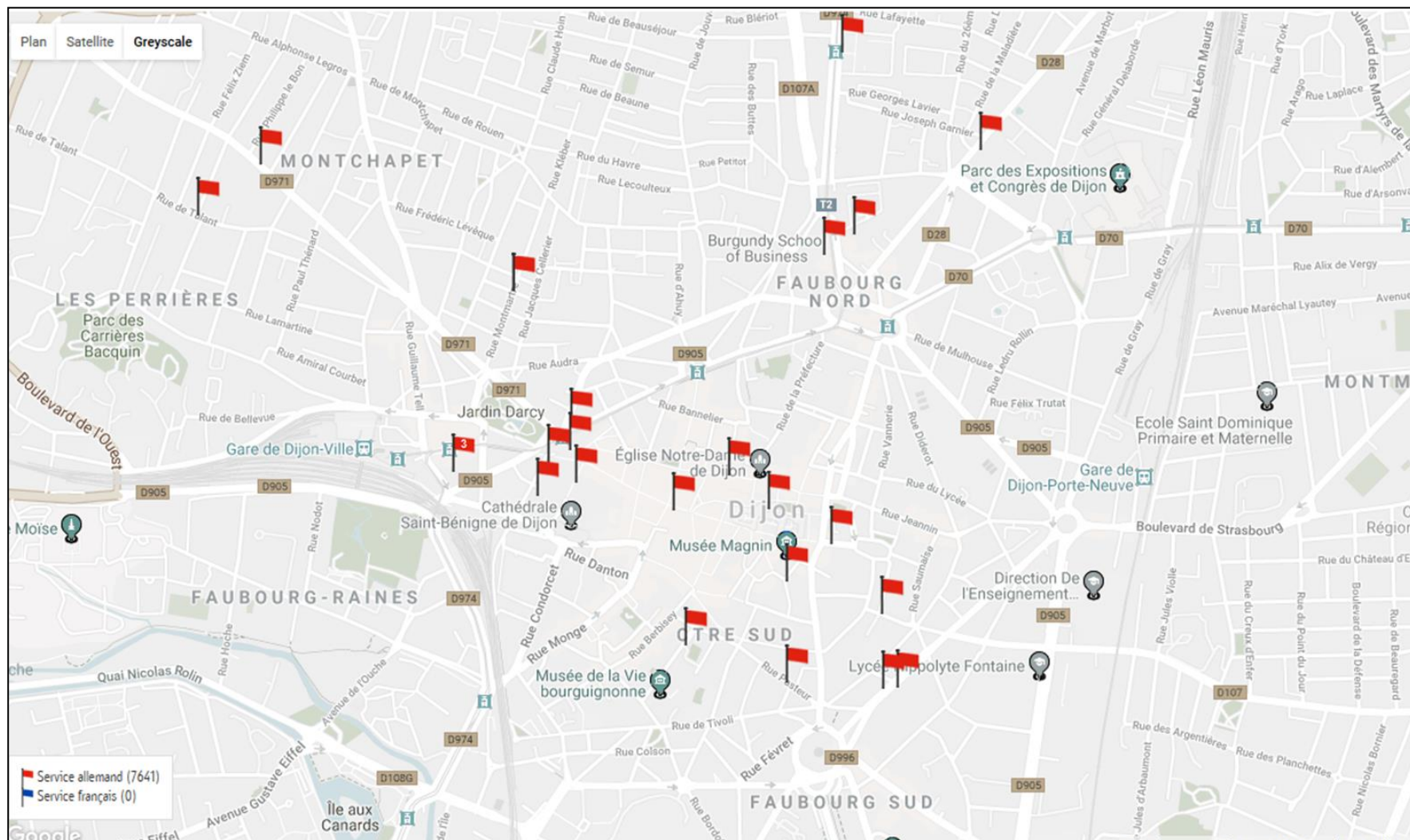
AN, AJ/40/540, carte établie au moment de la création par Vichy des préfets régionaux



- ⇒ Feldgendarmerie : 3 rue Berbisey ; arrestations ; expéditions contre les maquis
- ⇒ Abwehr : 28 rue Pasteur & 9 boulevard Carnot ; espionnage, sabotage et contre espionnage
- ⇒ Sipo SD : 9 rue du Docteur Chaussier + annexe 10 boulevard Carnot ; lutte contre la Résistance



# Localisation des principaux services allemands à Dijon durant l'Occupation



Institut historique allemand

<http://www.adresses-france-occupee.fr/>

## 2) Les services français

⇒ Intendance de police

- « Loi » du 19 avril 1941

⇒ Groupe mobile de réserve Bourgogne

- Constitué à l'automne 1942; formation à Aincourt (Val-d'Oise)

⇒ Délégation régionale aux questions juives; section d'enquêtes et de contrôle



## II) Mouvements collaborationnistes à Dijon

- Parti populaire français (PPF); Jacques Doriot; *Le Cri du peuple*
- Rassemblement national populaire (RNP); Marcel Déat; *L'Œuvre*
- Mouvement social révolutionnaire (MSR); Eugène Deloncle, Eugène Schueller;
- Ligue française d'épuration, d'entraide sociale et de collaboration européenne, Ligue française; Pierre Constantini; *L'Appel*

# LES CHEFS DE PARTI SE REUNISSENT POUR COORDONNER LEURS EFFORTS ET RENFORCER LEUR ACTIVITÉ



Extrait de la une  
du *Matin* du 10  
octobre 1941.

De gauche à droite : MM. Costantini, Déat, Deloncle Doriot.

*Photos Archives « Le Matin »*

*Les chefs des différents groupements politiques soussignés, qui ont pour but essentiel d'assurer la renaissance française dans le cadre de la nouvelle Europe socialiste, rendue possible par l'écrasement du bolchevisme et l'élimination de la ploutocratie anglo-juive, ont décidé, afin de coordonner leurs efforts et de renforcer leur action, de se réunir périodiquement, comme ils l'ont fait avec succès pour la constitution de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme.*

## Vers l'unité

Pierre Costantini, chef de la Ligue Française.

Marcel Déat, chef du Rassemblement National Populaire.

Eugène Deloncle, chef du Mouvement Social Révolutionnaire.

Jacques Doriot, chef du Parti Populaire Français.

- Ligue française d'épuration, d'entraide sociale et de collaboration européenne, Ligue française; Pierre Constantini; *L'Appel*
- ⇒ Historique de l'installation à Dijon; René Olivier
- ⇒ Recrutement, actions et propagande





# Réunion de la Ligue française au cinéma Familia



49

# STALINE • ROOSEVELT • CHURCHILL

3 hommes se partageront-ils le monde ?

Écoutez-les :

Le Juif Louis ADAMIC, grand ami de Mr. et Mrs. ROOSEVELT, intime des coulisses de la Maison-Blanche, vient de publier à New-York, un ouvrage « Le voyage circulaire ». Il y est dit : « Les Juifs qui ont dû quitter l'Europe doivent être éduqués dans des vastes cours scolaires aux frais du gouvernement des Etats-Unis pour devenir des propagandistes mondiaux et ensuite être placés — après la victoire de l'Amérique — aux postes dirigeants des Etats Européens ».

« Nous exterminerons les Européens, mais nous ferons régner les Juifs », déclare ROOSEVELT à ses conseillers de la Haute Banque : les Schiff, Warburg, Gugenheim, Hanauer, Seligmann, Oppenheimer et autres Kahn...



« Nous avons abandonné l'Égypte et la Birmanie, mais nous avons volé la Syrie et bombardé Paris », ricane CHURCHILL devant les amis de la City juive : les Rothschild, Sassoon, Lyons, Samuel, Hore Baltha, Suserman, etc...



« Riez, riez bien, les amis, mais rira le dernier », s'écrie STALINE au milieu de son équipe de Lazarus, Mosesohn, Mechlis, Weinstein, Schapiro - sans oublier Kaganovitch, le beau-père !



Une seule tête : Le Juif.  
Une seule bourse : La finance juive.  
Un seul intérêt : Celui d'Israël.  
Un seul dindon : l'Arjen, sans distinction de nationalités !

Effacer sur la surface de la terre toutes les frontières nationales, saccager les richesses accumulées, soumettre la production ruinée à un partage de rapace, faire des ouvriers de tous les pays des esclaves inté-graux, outrager tous les sanctuaires de l'esprit.

Voilà comment STALINE • ROOSEVELT • CHURCHILL,

entendent partager le monde... pour la plus grande gloire d'Israël !

Est-ce bien cela que vous voulez ?

N° 14.001. — Dompol, tiravoux d'impressions.

## Les accords secrets de Washington...

# Ce que la propagande ANGLO-AMÉRICAINNE N'AVOUE PAS ?

2 milliards 500 millions d'HOMMES

seront-ils dominés  
par 17 millions  
de JUIFS !

LIQUID FRANÇAISE  
81, rue du Bourg - PARIS





**ANGLO-AMÉRICAINE**  
**ce que la propagande**  
**N'AVOUE PAS ?**

**de Washington...**

**Les accords secrets**

**2 milliards 500 millions d'HOMMES**

**seront-ils dominés**  
**par 17 millions**  
**de JUIFS ?**

LIGUE FRANÇAISE  
31, rue de la Harpe - PARIS

3 hommes se partageront-ils le monde ? 49

**STALINE • ROOSEVELT • CHURCHILL**

Ecoutez-les :

Le juif Louis ADAMIC, grand ami de Mr. et Mrs. ROOSEVELT, intime des coulisses de la Maison-Blanche, vient de publier à New-York, un ouvrage « Le voyage circulaire ».

Il y est dit : « Les juifs qui ont dû quitter l'Europe doivent être éduqués dans de vastes cours scolaires aux frais du gouvernement des Etats-Unis pour devenir des propagandistes mondiaux et ensuite être placés — après la victoire de l'Amérique — aux postes dirigeants des Etats Européens ».

« Nous exterminerons les Européens, mais nous ferons régner les juifs », déclare ROOSEVELT à ses conseillers de la Haute Banque : les Shiff, Warburg, Gugenheim, Hanacœr, Seligmann, Oppenheimer et autres Kahn !...



« Nous avons abandonné l'Egypte et la Birmanie, mais nous avons volé la Syrie et bombardé Paris », ricane CHURCHILL devant les amis de la City juive : les Rothschild, Sassoon, Lyons, Samuel, Hore Belisha, Suserman, etc...



« Riez, riez bien, les amis, mais rira bien qui rira le dernier » s'écrie STALINE au milieu de son équipe de Lazarus, Mosesohn, Mechlis, Weinstein, Schapiro - sans oublier Kaganovitsch, le beau-père !



**Une seule tête :** Le Juif.  
**Une seule bourse :** La finance juive.  
**Un seul intérêt :** Celui d'Israël.  
**Un seul dindon :** l'Aryen, sans distinction de nationalités !

**Effacer sur la surface de la terre toutes les frontières nationales, saccager les richesses accumulées, soumettre la production ruinée à un partage de rapace, faire des ouvriers de tous les pays des esclaves intégraux, outrager tous les sanctuaires de l'esprit.**

Voilà comment STALINE - ROOSEVELT - CHURCHILL, entendent partager le monde... **pour la plus grande gloire d'Israël !**

Est-ce bien cela que vous voulez ?

N° 14.001. — Dompol, travaux d'impressions.



# LE PARTAGE DU MONDE EN TROIS ZÔNES D'INFLUENCE JUIVE



TEL QU'IL A ÉTÉ ARRÊTÉ  
DANS LES ACCORDS SECRETS DE WASHINGTON





# L'APPEL DE BOURGOGNE

## PAN!...

Julie et hommes de poilie

Il y a quelque jours, le premier ouvrage de notre grand écrivain de la Côte d'Or, M. Claude Charnat, a été édité par la Ligue Française de Bourgogne. Ce livre est un roman qui se passe dans la région de Dijon. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Deux quichés, s. v. p.

Le Comité de Bourgogne de la Ligue Française de Bourgogne a l'honneur de vous adresser ce livre. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

# "Le Jeune Hitlerien"

PRÉSENTÉ PAR LA LIGUE FRANÇAISE

## a obtenu un énorme succès à Dijon

La Ligue Française de Bourgogne a l'honneur de vous adresser ce livre. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

# UN SCANDALE CHEZ JAPY

## OU SONT PASSES LES 35 TONNES DE ZINC ET LES X... TONNES D'ETAIN

### L'INCULPATION DE LA DIRECTION S'IMPOSE

D'après quelques temps d'attente, nous allons vous offrir, sous une autre appellation, les premiers nos lettres, sous le pseudonyme de M. Souffiant, directeur de l'usine de Yverville.

Le Comité de Bourgogne de la Ligue Française de Bourgogne a l'honneur de vous adresser ce livre. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

# ODES ET BALADES

## ON S'ÉTONNE QU'...

Caricatures privilégiées reçoivent des montages de bois

Le Comité de Bourgogne de la Ligue Française de Bourgogne a l'honneur de vous adresser ce livre. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

# 5 MINUTES

## avec...

### M. CLAUDE CHARNAT

#### Directeur du théâtre de Dijon

Le Comité de Bourgogne de la Ligue Française de Bourgogne a l'honneur de vous adresser ce livre. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

# Le 15 octobre 1728 mortel

## BERNARD DE LA MONNOYE

### de l'Académie Française

Le Comité de Bourgogne de la Ligue Française de Bourgogne a l'honneur de vous adresser ce livre. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

Cher lecteur, ce livre est écrit pour vous. Il est écrit avec une plume qui sait ce qu'elle dit. C'est un roman qui est écrit pour les hommes et pour les femmes. C'est un roman qui est écrit pour les Français.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

# "Le Jeune Hitlerien"

## PRÉSENTÉ PAR LA LIGUE FRANÇAISE

### a obtenu un énorme succès à Dijon

La Ligue Française a donné deux lundis de suite, au cinéma Grangier, de Dijon, le film allemand "Le Jeune Hitlerien", qui avait été défendu en France par des gouvernements qui nous ont amenés à la guerre et à la défaite.

Devant l'affluence de la première représentation, M. Olivier, délégué régional, décida de faire repasser le film la semaine suivante. Nombreux furent les Dijonnais qui se déplacèrent et, la deuxième fois encore, il fallut refuser des entrées.

Après la projection des actualités, M. Olivier présente le film et fit ressortir le côté moral de l'intrigue qui nous montre la lutte qu'eût à soutenir le jeune parti de l'ordre contre les hordes rouges.

Condamnant ceux qui, chez nous, ont interdit le film, l'orateur dit notamment : « On ne songe pas sans colère à la longue interdiction de ce film chez nous. Les Juifs et les acolytes nous cachent ces images parce qu'elles sont honnêtes, parce qu'elles sont propres, parce qu'elles sont saines, parce qu'elles apportent la condamnation formelle du marxisme, tout ce que les Juifs détestaient, tout ce qu'ils voulaient éloigner de nous à tout prix : l'honneur, la écrité, l'amour du sol natal.

Terminant avec cette présentation du film, il fit un vibrant appel à la jeunesse française et, dit-il : « Il faut que notre jeunesse prenne un leçon du "Jeune Hitlerien" ; il y aurait alors un espoir du printemps de notre France.

Vous qui avez vu "Le Jeune Hitlerien" aurez beau faire, vous ne serez jamais toujours. Comme l'Allemand avait besoin du sacrifice.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

F. GROSCLAUD ne devrait pas être supérieur à 46.320 kilog. et ne devrait pas mentionner en entrées... En conséquence, M. des fiches fictives comme il a d...

M.B. - Mr. sur l'état de des Métaux d...

Comme on le voit, cette note de nous avons reçu, SANS LICENCE devons recevoir 10 tonnes des AF Et plus loin, ce directeur d' « Mais pour éviter des d...

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.

«... à Dijon, parmi les habitants du quartier des Chartriers, que sévit cette peste d'expatriations et d'expulsions. La ville a décidé d'assainir ce quartier — lèpre de notre ville — en le rasant et en le reconstruisant.



### III) Rafles de 1942 en Côte-d'Or

⇒ Les otages du 26 février 1942

Photographie prise après l'attentat  
contre le *Soldatenheim* (1942)

## AVIS

Depuis un certain temps, divers attentats ont été commis contre des militaires de l'armée allemande à Dijon, Montceau-les-Mines et Montchanin. Les promoteurs et les exécutants de ces crimes, plus particulièrement le communiste Lucien Dupont, âgé de 21 ans, n'ont pu être arrêtés en dépit d'actives recherches de la police française et malgré l'appel pressant du préfet régional à la population française, l'invitant à apporter tout son concours pour aider les autorités à découvrir les coupables.

Ceux qui les y ont aidés sont devenus solidaires du crime et, de ce fait, encourent la même responsabilité.

Le 22 février 1942, au début de la matinée, un nouvel attentat a été commis à Chalon-sur-Saône. Des grenades à main, ont été jetées contre l'hôpital allemand. Ce crime est d'autant plus odieux du fait qu'il s'agit d'une institution relevant de la Croix-Rouge.

En représailles des crimes de Montceau-les-Mines et Montchanin, 25 communistes et Juifs seront fusillés, au cas où les coupables ne seraient pas arrêtés jusqu'au 2 mars 1942. D'autre part, si d'ici 12 jours, les coupables de l'attentat de Chalon-sur-Saône ne sont pas arrêtés, 30 autres communistes et Juifs seront fusillés.

Dijon, le 25 février 1942.

Der Chef der Militärverwaltung  
Nordostfrankreich.

*Le Progrès de la Côte-d'Or*  
(27 février 1942)



ADCO, W 21041



ADCO 1090 W 36

Ausser  
Français marié à cathol.  
s'est mis à son compte  
achète bleus  
qu'il vendait à employé's  
de chemins de fer.

20

Nom : Hausser  
Prénoms : alped Emmanuel  
Surnom : Neant  
Né le : 19 Octobre 1888  
à : Besançon (Doubs)  
de : (état civil du père) Hausser achille (père) juif ~~ou non~~  
né le 1<sup>er</sup> juillet 1845 à Besançon (Doubs) (mère) juive ~~ou non~~  
de religion juive  
et de : (état civil de la mère) Judith Frauck née de (père) juif ~~ou non  
né le 30 décembre 1862 à Besançon (mère) juive ~~ou non~~  
de religion juive  
NATIONALITE : (1) Française par filiation.  
Entré en FRANCE le : je suis né en France et n'en suis jamais sorti.~~

SITUATION DE FAMILLE

Marié le : 2 Février 1939 à : Dijon  
Avec : Nom : Favernier Prénoms : Marie-Justine  
née le : 24 Janvier 1897 à Rouceux (Vosges)  
de religion : Catholique (père) ~~juif ou non~~  
de (mère) ~~juive ou non~~

Nationalité du conjoint (1) : Française par filiation

ENFANTS

Prénoms	Date et lieu de naissance	Nationalité (1)
	Neant	

DOMICILE

Principal : 9 Rue Fournerat à Dijon  
Autres domiciles :

(1) Indiquer si la nationalité a été acquise par filiation, mariage ou naturalisation.

T.S.V.P.



Alfred Hauser  
Fiche matricule

Classé dans la 1<sup>e</sup> partie de la liste en 1909.  
Classé dans la .....<sup>e</sup> partie de la liste en 19.....

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 123 de la liste du canton de Dijon-Ouest.  
Incorporé au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie à compter du 7 Octobre 1909.  
Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour. Caporal le  
2<sup>e</sup> Mars 1910. Passé dans la disponibilité le 2 Septembre 1911.  
Certificat de bonne conduite "ACCORDE"  
RAPPelé à l'ACTIVITÉ - MOBILISATION GÉNÉRALE DU 2 AOÛT 1914.  
Affecté au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 3<sup>e</sup> septembre 1914. Promu au 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 7 septembre 1914. Promu au 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 26 avril 1915.  
Passé au 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 2 juin 1917. Blessé par une maladie le 11.6.17. Créancé maladie du 11.6.17 au 11.6.18. Créancé maladie du 11.6.1917 au 11.6.1918. Créancé "Körs" du 11.6.1917 au 11.6.1918. Créancé "Körs" du 11.6.1918 au 11.6.1919. Créancé "Körs" du 11.6.1919 au 11.6.1920.  
33.10.17 au 12.1.1918. Créancé "Körs" du 11.6.1919 au 11.6.1920.  
35 juillet 1914. 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie  
4<sup>e</sup> - Eclair. n° 535 de Dijon 13 rue Bannelière

Maux de tête, maux de gorge n'a pas de droit  
de Dijon du 5 Mars 1924 "Hypocrisie et l'anomie lousica  
sige a une 1<sup>re</sup> partie de la liste du 1<sup>er</sup> août 1927. Affecté au C.M.  
Classé dans la position SANS AFFECTATION le 1<sup>er</sup> août 1927. Affecté au C.M.  
23 DEC 1933 Libéré de toute obligation militaire le  
15 OCT 1937

CAMPAGNES.  
Antérieur  
CONTRE L'ALLEMAGNE 1914-18  
14 juillet 1914 19.12.18. Que armée  
Du 12.12.18 au 29.1.19. Antérieur  
Du 22.1.19 au 18.5.19. Antérieur  
Du 6.6.19 au 2.8.19. Que armée  
Du 18.8.19 au 19.8.19. Antérieur  
Du 10.12.19 au 19.1.18. Antérieur  
Du 20.1.18 au 29.7.18. Que armée  
Du 20.8.18 au 24.7.19.

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT,  
DÉCORATIONS, ETC.  
Cité à l'Ordre n° 32 de la 26<sup>e</sup> Brigade  
Du 9.9.1916. Blessé à la cuisse au chef du  
bataillon infatigable, extrêmement vaillant  
et courageux dans les combats devant  
Denicourt et en particulier le 18.9.16  
n'a pas hésité à traverser les cordons  
des troupes battues pour assurer la commu-  
nication des ordres.  
Blessé accidentellement par éboule-  
ment de la route d'un abri le 21.10.19  
à Lanoy. Plaie à la face.  
Croix de guerre.

CORPS D'AFFECTATION.		OU CONTRÔLE spécial.	MATRICULE OU EN répertoire.
2 <sup>e</sup> régiment d'infanterie			1822
Régiment d'infanterie Langres		58	2146
13 <sup>e</sup> régiment d'infanterie		46	1014
27 <sup>e</sup> régiment d'infanterie		46	1109
27 <sup>e</sup> régiment d'infanterie Sans affectation			0
C.M. Infanterie n° 81			

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SÉRIE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. DOMICILE. R. ASSURANCE.
9 oct 1913	Dijon	15 rue Bannelière	R

ÉPOQUE à laquelle l'homme eût passer dans :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'époque de territoriale.	la réserve de l'armée territoriale	









Maurice Bigio  
Archives privées



Raphaël Amon  
Archives privées



Pierre Baruch archives privées



Raphaël Amon Archives privées



Simon Schnerb SHDC





Roger Daltroff  
Archives privées



Roger Daltroff SHDC

## ⇒ La rafle de juillet 1942

### INSTRUCTIONS IMPERATIVES AUTORITES OCCUPATION :

Tous les Juifs âgés de 16 à 45 ans inclus, des deux sexes, de nationalité polonaise, tchécoslovaque, russe, allemande et précédemment autrichienne, grecque, yougoslave, norvégienne, hollandaise, belge, luxembourgeoise et apatrides devront être immédiatement arrêtés et transférés dans le camp de concentration de PITHIVIERS.-

STOP - Les Juifs qui de visu sont reconnus estropiés, ainsi que les Juifs vivant en mariage mixte ne devront pas être arrêtés - STOP - Les arrestations devront être commencées rigoureusement le 12

Juillet 1942. - STOP - Elles devront être intégralement exécutées le 13 Juillet à 20 h - STOP -

Les juifs arrêtés devront être livrés pour le 15 Juillet 1942 à 20 heures, dernier délai, dans le camp de concentration.-

Il devra être porté à la connaissance des juifs que les objets suivants devront être emportés :

- a ) 1 paire de chaussures de fatigue solides,  
2 paires de chaussettes,  
2 caleçons,  
1 costume de travail,  
2 couvertures de laine,
- 4 4 draps et 2 taies ou matériel de couchage avec rechange,  
1 gamelle,  
1 gobelet,  
1 cuillère,  
1 pull-over  
ainsi que les objets de toilette les plus indispensables.

b ) Chaque juif devra se munir de ravitaillement pour 3 jours.-

Il ne pourra ~~emmener~~ emporter qu'un seul bagage (malle ou sac touriste) =

Ne pourront être emportés :

Titres, devises, livrets caisse d'épargne, etc...  
Objets d'art de tous genres \$TOP (Or, argent, platine,, à l'exception de l'alliance)\$TOP -  
Cheptel vivant,

Cartes Tickets de ravitaillement (ceux-ci devront être retirés au moment de leur arrestation et remis aux services de ravitaillement locaux).

ADCO 1090 W 41



JUIFS ETRANGERS ARRETES DANS LA CIRCONSCRIPTION  
DE LA COMPAGNIE DE LA COTE-D'OR.  
-----

---

KAHN Erna, Israel	Luxembourgeoise née le 13/10/01	Châtillon-s-Saine
KALEKA Schoulm, Charles	russe né le 20/3/98	Voulaines
SAFRYS Séverin	apatride réfugié russe né le 18/11/03	Messanges
GERSON Hirmann	apatride 19/4/05	Crépey
KUPERLERG Aron	polonais né le 19/6/24	-d°-
MAKAROWISKI Rubey	apatride né le 6/6/98	-d°-
ROSNER Erich	polonais né le 27/3/25	-d°-
SCHACHTER Samuel	apatride né le 24/6/06	-d°-
ZYSKIND Joseph	polonais né le 25/6/01	-d°-
ZACTZMAN Nathan	apatride né le 10/1/13	-d°-

---

ADCO 1090 W 41

- Erna Kahn (Luxembourgeoise) convoi n° 6
- Szmul Kaleka (Russe) convoi n° 6
- Séverin Safrys (Polonais) convoi n° 6
- Hermann Gerson (Allemand) convoi n° 6
- Aron Kuperberg (Polonais) convoi n° 6
- Ruben Makarowski (Russe) convoi n° 6
- Erich Rosner (Allemand) convoi n° 6
- Samuel Schaschter (Pologne) convoi n° 6 a survécu
- Joseph Zyskind (Pologne) convoi n° 6
- Nathan Saltman (Russe) convoi n° 6



8<sup>me</sup> Légion

# Gendarmerie Nationale.

Compagnie de la  
Côte d'Or.

Section et Brigade  
de Chatillon s/Seine.

N<sup>o</sup> 318

du 13 juillet 1942.

Procès Verbal  
constatant l'arrestation  
de M<sup>me</sup> Kann, née  
Israël, Ema, 40 ans,  
ménagère, 10 rue Pasteur  
à Chatillon s/Seine.

(Côte d'Or)  
Personne qui doit être dirigée au  
camp de concentration.

1<sup>re</sup> Expédition :

Procès verbal transmis par le Commandant de Compagnie  
à M<sup>me</sup> le Capitaine de la Côte d'Or, à Dijon  
le 15 juillet 1942.

Cesourd'hui treize feuillets mil neuf cent  
quarante deux, à sept heures.

Nous soussignés, { Brocard, Marius, M.D.E.C.  
et Lebel, Girard,

gendarme à la résidence de Chatillon s/Seine, départe-  
tement de la Côte d'Or, revêtus de notre uniforme et  
conformément aux ordres de nos chefs, de patrouille  
à la résidence et agissant en vertu d'une réquisition  
des Autorités d'occupation, à nous transmise  
par notre Commandant de Compagnie note de  
service n<sup>o</sup> 772/2 en date du 12.7.1942, pointée à  
des instructions impératives des autorités occupantes,  
avec liste prescrivant l'arrestation, de M<sup>me</sup> Kann,  
née Israël, Ema, née le 13 Octobre 1901, à cet  
effet, nous nous sommes rendus au domicile de  
cette personne où nous l'avons trouvée.

Après lui avoir donné connaissance du but de  
notre visite, interrogée sur son identité elle nous a  
déclaré :

« Je me nomme Israël, Ema, épouse Kann, Ben-  
jamin, 40 ans, ménagère, née le 13 Octobre 1901 à  
Koenigsmacher (Moselle) réfugiée et demeurant 10 rue  
Pasteur, à Chatillon s/Seine, fille des lieux, Abraham,  
et de Raher, Berthe, mariée, un enfant, sais lire et écrire,  
élève par mes parents jusqu'à ma majorité, jamais con-  
damnée, nationalité Luxembourgeoise, titulaire de la carte  
d'identité d'étranger n<sup>o</sup> 34 CE 83 519, délivrée le 22.6.36  
par la Préfecture de la Moselle, valable du 18.12.36 au  
17.12.39, validité prorogée du 18.12.39 au 17.12.42.

Les mesures prises par les Autorités occupantes me  
concernent bien. Je me conformerai à leurs ordres, faites de  
moi ce que vous voudrez. »

Lecture faite, lue et signée :

Nous avons déclaré à M<sup>me</sup> Kann, née Israël,

Ema, que nous l'arrestions pour être transférée à la gendarmerie  
de Dijon.

Fouillée minutieusement par M<sup>me</sup> Coquet, André, elle n'a  
été trouvée porteur d'aucun objet susceptible de lui être retiré. L'  
inventaire a été reconnu exact par l'inculpée qui a signé avec  
nous, ainsi que M<sup>me</sup> Coqueret, sur notre carnet de déclarations.

Deux expéditions destinées; la première, à M<sup>me</sup> le Préfet de la  
Côte d'Or à Dijon; la deuxième, à nos chefs.

G. S. P.

C. Brocard.

Signalement: Taille: 1<sup>m</sup>65, cheveux et sourcils: châtain foncé, front:  
modéré, Nez: rectiligne, Yeux: gris, corpulence forte,

Vêtue au moment de son arrestation, d'une robe imprimée à fleurs  
blanches, de bas beige, de souliers bas marrons, coiffée d'un  
chapeau en velours rouge.

M<sup>me</sup> Kann, emportée avec elle dans une malle, tous les objets  
mentionnés par la liste des instructions des Autorités occupantes.

Sa carte d'alimentation n<sup>o</sup> 2191 délivrée par la mairie de  
Chatillon s/Seine, sa feuille de denrées diverses avec les tickets y  
affiant, sa carte de viande sans aucun ticket, sa feuille de tickets de  
pain, contenant 600 grammes de pain pour la 1<sup>re</sup> quinzaine de juillet  
et 4 Kgs 400 pour la deuxième quinzaine, ~~Ces cartes~~ lui ont  
été retirés et seront remis au bureau de ravitaillement de la  
ville de Chatillon s/Seine, conformément à ces instructions de  
la note des Autorités d'occupation.

G. S. P.

C. Brocard.

Au moment de clore notre procès verbal, M<sup>me</sup> Kann a  
remis à sa femme la somme de deux cent francs (200)

ADCO 1090 W 41

Gendarmerie Nationale.

Dijon, le 15 Juillet 1942.

8<sup>e</sup> Légion.

Compagnie de la Côte-d'Or.

N<sup>o</sup> 788/2.

Le Capitaine BOURNAZEL, Commandant Pvt,  
la Compagnie de la Côte-d'Or,

OBJET:  
Arrestation de juifs.

à Monsieur le Préfet Régional,

à D I J O N.

Référence: Instruction des autorités occupantes  
reçue le 12 Juillet 1942.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à la suite des opérations effectuées par la Gendarmerie dans le département, exception faite de la ville de Dijon, il a été procédé à l'arrestation de 10 Juifs étrangers ou apatrides.

De son côté, la police de Dijon a procédé à 11 arrestations.

Total des arrestations (police et gendarmerie): 21, portant sur:

10 hommes,

11 femmes.

Les 21 personnes, ci-dessus, groupées sous l'escorte de la Gendarmerie, ont quitté Dijon le 14 Juillet à 12 h.58 pour être conduites par voie ferrée au Camp de concentration de Pithiviers où le convoi doit arriver normalement dans l'après midi du 15 juillet.



ADCO 1090 W 41



JUIFS ARRÊTES CE JOUR 13 JUILLET 1942.

ROUBNIK	Charin.....	I rue Fournerat.	} libérés le 14 juillet par ordre des autorités allemandes
ROUBNIK	Eidelmoré .....	I rue Fournerat.	
× RIBSTEIN	Jacqueline .....	2 rue des Ferrières .	-
× KOHLMANN	Herta .....	26 rue Babeuf .	-
× ZLOTWICK	, née RUCKLA BLUMBERG .....	23 rue de la Mamtention .	-
× OPPENHEIMER	Anita .....	45 rue Paul Thénard .	-
× KATZ	Thérèse .....	45 rue Paul Thénard .	-
× STEINITZ	, née Rosa GOLDFINGER .....	97 avenue V. Hugo .	-
× STEINITZ	Mireille .....	97 avenue V. Hugo .	-
× SALM	, née Mathilde NESHER .....	IV avenue V. Hugo .	-
× MICHEL	Edmond .....	ferme de la Charmette .	-
× MICHEL	, née Irma MICHEL .....	ferme de la Charmette .	-
× MICHEL	Lilli .....	ferme de la Charmette .	-
× HERCKOWICZ	, née Malka KRZEPICKA .....	18 rue J.J. Rousseau .	-

- Thérèse Katz (Allemande) convoi n° 6
- Anita Oppenheimer (Allemande) convoi n° 6
- Herta Kohlmann (Allemande) convoi n° 6
- Edmond Michel (Allemand) convoi n° 6
- Irma Michel (Allemande) convoi n° 6
- Lilly Michel (Allemande) convoi n° 6
- Jacqueline Ribstein
- Rosa Steinitz (Polonaise) convoi n° 6
- Mireille Steinitz (Polonaise) convoi n° 6
- Ruchla Zlotowicz (Polonaise) convoi n° 6
- Malka Herckowisz (Polonaise) convoi n° 6



Thérèse Katz site  
convoi n° 6



Anita Oppenheimer site convoi n° 6



Rosa Steinitz site convoi n° 6



Mireille Steinitz site convoi n° 6





Ruchla Zlotowicz  
Site convoi n° 6

DIJON, le 26 AOUT 1946

COPIE

Monsieur le Procureur

Au début de cette année vers le mois de février à une date que je ne puis vous préciser, je vous ai adressé une lettre par laquelle je vous relatais les conditions d'arrestation de ma mère.

N'ayant obtenu aucune suite à ma demande, j'ai l'honneur de déposer entre vos mains une plainte contre l'inspecteur chef ROBINET de la P.J. de DIJON pour le motif suivant :

Le 13 Juillet 1942 à 6 heures du matin nous entendions frapper à notre porte, maman alla ouvrir, c'était la police. Un agent de la sureté nommé ROBINET et un agent en uniforme dont j'ignore le nom se présentèrent, maman leur demanda ce qu'ils désiraient, ils lui ont répondu qu'il fallait qu'elle s'habille ainsi que ses deux enfants, car j'ai une petite soeur qui à ce moment là avait 2 ans 1/2 et moi 12 ans 1/2; nous devons les suivre, ils avaient un renseignement à nous demander; maman se doutant de ce qui se passait leur a prié de dire qu'ils n'avaient rencontré personne, que nous partons immédiatement et que plus jamais nous ne reviendrions. Mais l'agent ROBINET insista et nous dûmes les suivre jusqu'au Commissariat central, seule ma mère fut retenue.

Nous restâmes sans nouvelle et n'avons jamais eu aucun renseignement sur son sort.

Depuis la Libération aucune nouvelle de ma mère nous est parvenue. Le 30/7/1946, nous avons été avertis par Monsieur le Ministre des Anciens Combattants que ma mère ZLOTOWICZ Ruchla était considérée comme disparue. En conséquence, je considère que l'inspecteur chef ROBINET qui a procédé à l'arrestation de ma mère dans les conditions relatées ci-dessus est responsable de sa mort.

Ce qui justifie la plainte que j'ai l'honneur de déposer entre vos mains.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma haute considération.

signé ZLOTOWICZ

Monsieur Maurice ZLOTOWICZ  
25 Rue de la Manutention  
DIJON (C.d'Or)

ADCO W 21056



DIJON 23 Septembre 6

l'Inspecteur Principal HUGONNOT,  
de la Section Locale de Police Judiciaire de DIJON,

à  
Monsieur le COMMISSAIRE CENTRAL A DIJON.

OBJET: Arrestation d'une femme de confession israélite.

REFERENCES: Note de Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE A DIJON.  
Vos instructions.

PIECES JOINTES: Un dossier de 5 pièces  
Un rapport de l'Inspecteur Chef ROBINET  
du Service.

En retournant le dossier ci joint relatif à une demande d'enquête concernant l'arrestation de 13 Juillet 1942 d'une nommée ZOTOWICZ Ruchla, israélite, de nationalité polonaise, demeurant 26 rue de la Manutention à DIJON. J'ai l'honneur de vous rendre compte dans quelles conditions l'intéressée a été amenée au Poste Central Cour de Bar.

Au mois de Juillet 1942, à une date que je ne peux préciser, l'Inspecteur Chef JACQUARD qui dirigeait le Service à l'époque, me commanda d'aller chercher la nommée ZOTOWICZ Ruchla. Pour accomplir cette mission j'étais accompagné du Gardien de la Paix JACQUINOT.

Après avoir informé l'intéressée du but de notre visite, elle s'est préparée et s'est rendue au poste seule avec sa fillette qui avait manifesté l'intention de l'accompagner. A mon retour au bureau, des gardiens du Poste central relevait son état-civil. Je ne me suis donc plus occupé de cette femme.

Par la suite, comme tous les israélites, étrangers, se trouvaient ainsi rassemblés Cour de Bar, j'ai appris que cette opération était consécutive à des instructions préfectorales. Tous les gens ainsi amenés ont été pris en charge par la Gendarmerie française et comme tous

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
SURETÉ NATIONALE

DIJON le 25/9 1946

Circonscription de  
DIJON

-----  
Commissariat Central

N° 12243  
-----

Le COMMISSAIRE CENTRAL

à

M. le DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL  
des Services de Police de  
la côte d'Or DIJON.

Objet : Affaire ZLOTOWICZ.

Comme suite à vos instructions en date du 14 Septembre 1946, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint :

- Un rapport de l'Inspecteur-chef ROBINET, lequel est complètement étranger aux faits qui lui sont imputés.

- Un rapport de l'Inspecteur Principal HUGONNOT qui avait reçu pour mission d'aller chercher à son domicile la nommée ZLOTOWICZ afin de l'amener au Commissariat Central.

L'opération dont il est question dans ces différents rapports a été exécutée le 15 Juillet 1942 dans les conditions exposées dans une note retrouvée dans les archives du Commissariat Central dont ci-joint un exemplaire.

Le COMMISSAIRE CENTRAL,

ADCO W 21056

⇒ La rafle d'octobre 1942

LIS TE DES JUIFS ARRETES LE 9 OCTOBRE 1942

-----

CHATILLON-s-SEINE

KAHN, Margo	née le 30 Novembre 1928	à EITTELBRUCK	LUXEMBOURGEOISE
KAHN, Benjamin	" 28, Septembre 1891	à "	LUXEMBOURGOIS

CHENOVE

FRENKEL, Tillá	née le 18 Décembre 1889	à MERZIG	ALLEMANDE
FRENKEL, Justina	née SCHWARTZ née le 29 Mars 1860	à BUSENBERG	"
FRENKEL, Clara	née le 27 Novembre 1892	à MERZIG	"

D I J O N

-----

LEBENSART, Idel	né le 6 Juin 1909	à BUCAREST	62, rue Jeannin	ROUMAINE
ROUDNICK, Charin,	né le 6 Février 1901	à VILNA	1, rue Foumerat	Réfugié Russe
ROUDNICK, Eidel,	née , née le 13 Janvier 1902		"	Polonaise
EIDELMANN,		à VILNA		
BLANKENBERG, née	née le 20 Décembre 1887	à VARSOVIE	9, rue du Chaignot	"
HAIDENBERG, Zillas,			2, rue Che-	
LEV, Mamel,	né le 20 Février 1890	à VOLKOVITZ	valier de la Barre	
			3, Bd. de	Réfugié Russe
			Strasbourg	



## IV) « Alliés », protection, aide

- Un réseau dijonnais de sauvetage : le réseau Grenier-Godard

1262/44

G R E N

Name: Grenier-Godard  
geb. Grenard

Vorname: Blanche-Marie

Nation: Frankreich  
(Staatsangeh.)

Geb. Tag: 12.8.1900

Geb. Ort: Moussiers

Beruf: Krankenschwester

Straftat: Unterstützg.ent- Tag d. Urt: 3.4.1944  
wichener Kriegsgefangener

Erk. Gericht: Sg. Breslau

Str, Entsch.: Tod

Aktenzeichen: Sg 19b KLS  
117/44g

Vollstr.: Aussetzung d. Tag:  
Vollstreckung

Ort:

Bemerkungen: Die Vu. hat in über 100 Fällen entwichenen Kriegsgefangenen  
und Juden über die Demarkationslinie verholfen.

Rückseite: Bemerkungen

(37) Berliner Druckhaus GmbH. (Treuhandbetrieb), vorm. Druckerei Linienstr. 139/140. 8996

I. P. J. M. V. 6616/47

- **Sources principales**

Gaël EISMANN, « l'administration militaire allemande », *in* Jean QUELLIEN, Jean-Luc LELEU, Michel DAEFFLER, Françoise PASSERA, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale, atlas historique*, Fayard, ministère de la Défense, 2010, p. 56-59.

<http://www.adresses-france-occupee.fr/>

- **Archives principales**

ADCO, 29 U 28: Dossier de Cour de Justice

ADCO, 6/J: Fonds de la résistance, nombreux fonds

ADCO, 2259 W: Fonds du CDL

ADCO, 1090 W 41: